

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021

| | |
|------------|---------------------------------------|
| Numéro | 03 |
| Objet | Election des autres membres du Bureau |
| Rapporteur | Le Président |

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2021.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h52.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 102
- Votants (présents + pouvoirs) : 122

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëfifia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATELAIN Edouard (suppléant), CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUN Fadi, DA ROCHA Katia, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, ERMINI Hervé (suppléant), FARINE Bruno, FRAPIN David, GARIGLIO Elisabeth, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GIROT Thierry (suppléant), GOJJARD Pascal, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, Rémi HANON (suppléant), JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Amaud, MALARMEY Michelle, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RAYMOND Amaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, BAZIN MALGRAS Valérie à LEPRINCE Didier, BILLET André à BLANCHARD Dominique, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GARNERIN David à DUQUESNOY Olivier, GIRARD Marc à ROUSSELOT Nicole, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LE CORRE Marie à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, MANDELLI François à BAUDOUX Bruno, NONCIAUX-GRADOS Véronique à DRAGON Jean-Luc, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, SAINTON Michel à MEIRHAGHE Jean-François, SERRA Frédéric à DENIS Valéry, VIARDOT Gaëlle à LEQUIEN Ombeline, RICHARD Vincent à GOULARD Pascal

Excusés : BECARD Francis, CHEVALIER Bertrand, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GANTELET Bruno, GESNOT Dany, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, SIMON Eric, VAN DE ROSTYNE Alain

Le scrutin clos, il a été procédé au dépouillement des votes et sont élus :

1. Election du troisième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|--|-----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) | 122 |
| Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) | 4 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Nombre de suffrages exprimés..... | 118 |
| Majorité absolue..... | 60 |

Madame Marie-Hélène TRESSOU, avec 118 voix, a été proclamée troisième conseillère communautaire déléguée et immédiatement installée.

2. Élection du neuvième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin

| | |
|--|-----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées) | 122 |
| Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) | 5 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 2 |
| Nombre de suffrages exprimés..... | 115 |
| Majorité absolue..... | 58 |

Monsieur Arnaud RAYMOND, avec 115 voix, a été proclamé neuvième conseiller communautaire délégué et immédiatement installé.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021**ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE****Exposé :**

Par délibération n°05 du 10 juillet 2020, le Conseil Communautaire avait procédé à l'élection des autres membres du Bureau Communautaires qui, pour rappel, sont au nombre de 18.

Or, il est loisible à tout conseiller communautaire délégué de faire acte de candidature dans le cadre de la réélection des treizième et quatorzième Vice-Président.

Dans cette hypothèse où un ou plusieurs des conseillers communautaires délégués actuellement installés seraient élus Vice-Président, il conviendrait de procéder à leur remplacement et de désigner un ou plusieurs nouveaux Conseillers Communautaires Délégués.

Il est précisé que le ou les Conseiller(s) Communautaire(s) Délégué(s) qui seront élus au cours de cette séance du Conseil Communautaire prendront place dans le tableau à la place du ou des conseiller(s) communautaire(s) délégué(s) qu'il(s) remplace(nt).

Il appartient dès lors au Conseil Communautaire de procéder à la désignation de ce(s) membre(s).

S'agissant des modalités d'élection des conseillers communautaires délégués, il sera fait application des dispositions des articles des articles L.5211-2 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, l'élection de chaque Conseiller Communautaire Délégué aura lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura alors lieu à la majorité relative. Dans cette hypothèse et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats sera déclaré élu.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

• D'ACTER de l'élection en tant que Vice-Président de :

- Madame/Monsieur
Conseiller/ère Communautaire Délégué(e) de Troyes Champagne
Métropole ;
- Madame/Monsieur
Conseiller/ère Communautaire Délégué(e) de Troyes Champagne
Métropole ;

• DE FAIRE APPEL aux candidatures ;

- DE PROCEDER à l'élection de ce(s) nouveau(x) Conseiller(s) Communautaire(s) Délégué(s).**

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du Bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

- **DE PROCLAMER « Conseillers Communautaires Délégués » les Conseillers Communautaires ci-après et les déclarer installés :**

- Madame/Monsieur, en tant que Conseiller Communautaire Délégué de Troyes Champagne Métropole ;
- Madame/Monsieur, en tant que Conseiller Communautaire Délégué de Troyes Champagne Métropole.